

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Identifiant projet : 16217  
Numéro définitif de l'acte :

AR  
**20211006-324**



Certifié	Visa
Télétransmis à la préfecture	
Le 06 OCT. 2021	
Publié le 06 OCT. 2021	
ou Notifié le .....	

**ARRÊTÉ**

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CADRE  
D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DE LA  
PROMOTION INTERNE DE 2021**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le procès-verbal du 1er décembre 2020 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;

Considérant que 4 agents remplissent les conditions et, en l'absence de quotas, peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel au titre de l'année 2021 ;

Considérant qu'il peut être procédé à un recrutement par voie de promotion interne après examen professionnel pour deux recrutements par voie de promotion interne au choix ;

**ARRETE**

**Article 1** En application de l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et de l'article 6 du décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2021, est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Au grade d'agent de maîtrise (sans condition d'examen professionnel) :**

Nom	Prénom	Affectation
SUPLIE	Marie-Laure	Direction générale adjointe solidarités et citoyenneté
CAILLET	Thomas	Direction générale adjointe ressources
HEURTEBISE	Franck	Direction générale adjointe aménagement et développement
FAUCONNIER	Fabrice	Direction générale adjointe aménagement et développement

**Au grade d'agent de maîtrise (après examen professionnel) :**

Nom	Prénom	Affectation
MALQNGA	Léonardin	Direction générale adjointe aménagement et développement

**Article 2 :** La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.  
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. La nomination ne pourra être effective que lorsque l'agent occupera un poste en adéquation avec le grade d'agent de maîtrise.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le 06 OCT. 2021

LE PRÉSIDENT,  
Par délégalion,  
La Directrice générale des services



Stéphanie DELAPIERRE